

En ligne tous les mardis

27 octobre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Ce qu'il faut retenir de la cinquième conférence sociale](#)
- [Manuel Valls précise les prochaines réformes sociales](#)
- [Les députés font \(un peu\) pencher le budget à gauche](#)
- [Croissance : enfin l'heure de la reprise ?](#)
- [Les 12 nouvelles pistes de Bercy pour dénicher des économies](#)
- [Recrutement des cadres : la prudence est de mise pour les entreprises](#)
- [Retraite : une hausse ultra light](#)
- [Travail au noir : les entreprises condamnées listées sur Internet](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Dépassements d'honoraires : les médecins boudent la réforme](#)
- [L'Assemblée vote la création d'une « protection universelle maladie »](#)
- [Handicap : 15 millions d'euros pour créer des places d'hébergement supplémentaires](#)

FISCALITE

- [Michel Sapin : "Il n'y aura pas d'augmentation des taxes sur le tabac"](#)
- [Nice : les agents d'un service des impôts incités à compliquer la vie des usagers](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Areva va supprimer 2 700 postes en France d'ici 2017](#)
- [200 000 euros : l'amende requise en appel contre Uber](#)
- [Comment les « travailleurs 1099 » menacent l'Uber-économie](#)
- [Les Etats-Unis infligent au Crédit Agricole une amende de 787,3 millions de dollars](#)
- [Noël : Amazon va recruter 3 900 intérimaires en France](#)
- [Air France, le point.](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [François Fillon : « Il n'est pas question d'imposer le tiers payant généralisé aux médecins »](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET RAPPORTS DIVERS

- [Infographie : en France, la recherche ne coûte pas cher \(grâce au CIR\)](#)

DERNIERE MINUTE

- [Chômage : plus forte baisse depuis la crise de 2007](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (9)

- [Michel Rocard](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Ce qu'il faut retenir de la cinquième conférence sociale

Le 19/10/15 s'est tenue la cinquième conférence sociale du gouvernement. Les principaux points à retenir : **01)- Le renouvellement des formations prioritaires.** **M. Hollande** : « *Je souhaite le renouvellement pour 2016 du plan relatif aux formations prioritaires, [...] il sera porté l'an prochain à 150 000 et encore davantage tourné vers les chômeurs de longue durée, vers les seniors et vers les jeunes. [...] Le problème que nous avons c'est que malgré les trois millions de chômeurs, des emplois ne sont pas pourvus en France* ». **02)- M. Hollande** a fustigé la CGT qui a boycotté la conférence. **M. Hollande** : « *Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social* ». **03)- La transition énergétique.** Selon le premier ministre, M. Valls, elle sera créatrice d'emploi. Par exemple dans la filière nucléaire. **M. Valls** : « *Nous aurons encore besoin de l'énergie nucléaire. [...] La filière nucléaire a rendu d'incomparables services à notre pays, et continuera d'en rendre, [elle nécessitera] 100 000 emplois supplémentaires d'ici 2020* ». **04)- Le pacte de responsabilité.** M. Valls a regretté un bilan peu satisfaisant : seules 14 branches sur 50 ont conclu des accords. **M. Valls** : « *C'est trop peu. Je l'ai dit plusieurs fois. On ne peut pas en rester là. Le mouvement des réformes passe aussi par là ! C'est l'intérêt de tous, y compris celui des branches patronales concernées* ». **05)- Les besoins de formation.** Dans le cadre de la "nouvelle France industrielle et la transition numérique", une cartographie des besoins en formation par territoire va être établie. **06)- Le dispositif "garantie jeunes".** **M. Valls** : « *La politique pour l'emploi des jeunes se poursuit avec notamment le dispositif de l'apprentissage et celui de la garantie jeunes, un parcours intensif d'accès à la formation et à l'emploi, qui sera déployée courant 2016* ». En mars, précise l'Usine Nouvelle. **Du côté syndical, Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT**, s'est dit inquiet du mauvais climat social actuel : « *Nous vivons un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre et ne laisse plus de place à une parole construite et combative* ». **Jean-Claude Mailly**, secrétaire général de **FO** a dénoncé « *l'autoritarisme social* » et le fait que le dialogue social se ferait « *entre le Medef et le gouvernement* ». **Du côté patronal**, la satisfaction est de mise. **M. Gattaz**, président du **Medef**, a salué la signature, le 16/10/15, de l'accord sur la réforme des régimes de retraites complémentaires. Il a proposé la mise en place d'un « *agenda économique pour la croissance et l'emploi* », qui serait élaboré par les employeurs, les syndicats, le gouvernement et les élus, « *pour aller au-delà du Pacte de responsabilité* ». **Les suites à venir :** **a)-** Fin octobre, les partenaires sociaux seront amenés à négocier le compte personnel d'activité. L'objectif ? Une loi pour fin juin 2016 ; **b)-** Le 28/10/15, les conclusions de la « *concertation* » sur la réforme du code du travail seront remises au premier ministre. L'objectif ? Présenter une loi au Parlement début 2016 ; **c)-** Une loi Macron 2 sur le numérique est en cours d'élaboration. Elle devrait voir le jour dans le premier semestre 2016. Avant cela, **M. Macron**, ministre de l'économie, présentera avant fin 2015 sa « *stratégie nationale* » pour le numérique.

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/ce-qu-il-faut-retenir-de-cette-cinquieme-conference-sociale.N357689#xtor=EPR-254>

(Source : www.usinenouvelle.com du 20/10/2015, Marine Protais)

[Retour au sommaire](#)

● Manuel Valls précise les prochaines réformes sociales

Le 19/10/15, à l'issue de la conférence sociale, le premier ministre, **Manuel Valls**, a précisé quels seraient les prochains chantiers de réformes sociales. **M. Valls** : « *La conférence sociale est ce moment important où tous les acteurs sociaux se retrouvent sur l'essentiel : renforcer notre économie, développer l'emploi, garantir les droits des Français, faire avancer notre pays. Faire avancer notre pays, c'est-à-dire réformer. Tous ceux qui partagent ces objectifs sont ici* ». **01)-** Le gouvernement va accélérer l'allure en ce qui concerne **la réforme du droit du travail**. Outre la volonté de donner plus de place à la négociation d'entreprise par rapport à la loi dans quatre domaines (l'emploi, les salaires, le temps de travail et l'organisation du travail), le gouvernement entend aussi reconstruire en quatre ans le code du travail en trois blocs : ce qui relève de la loi, ce qui peut se négocier, ce qui doit

s'appliquer en cas d'absence d'accord. **M. Valls** : « *Je souhaite que nous mettions en œuvre cette nouvelle architecture dès la loi de 2016 dans certains domaines essentiels, bien identifiés. Une seconde phase de concertation s'engagera à partir de là sur le projet de loi lui-même, jusqu'à la fin de l'année* ». Les domaines essentiels de la première phase seront identifiés le 28/10/15 par Myriam El Khomri, ministre du Travail. **02)- Le compte personnel d'activité (CPA)** entrera en vigueur au 01/01/17. Il devra permettre à chaque salarié, du privé comme du public, indépendant ou chômeur, d'avoir accès « *à des droits sociaux destinés à sécuriser ses transitions professionnelles quel que soit son statut* ». M. Valls n'a pas précisé quels seraient ces droits. Pour les jeunes sortis de l'école sans diplôme, le CPA sera abondé de manière à ce qu'ils puissent avoir accès à un niveau de qualification. L'abondement devrait permettre aussi d'apprendre la langue française pour ceux qui en auraient besoin. **M. Valls** : « *[Ce qui est] un devoir, mais aussi un droit* ». **03)- La lutte contre le chômage.** Le gouvernement veut ouvrir une nouvelle négociation Unédic dès les début 2016. **L'objectif** : « *Une nouvelle convention au 1er juillet prochain* ». Dès janvier, une garantie de loyer sera mise en place pour les jeunes de moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi et les salariés en situation de précarité. Le but : Lever ce qui est « *un frein important à la mobilité géographique* ». M. Valls a confirmé l'affirmation du président Hollande concernant les formations prioritaires. **M. Valls** : « *Près de 300 000 postes sont aujourd'hui non pourvus faute de candidats qualifiés. 220 000 postes d'infirmiers seront à pourvoir d'ici à 2022, et 310 000 postes d'aides à domicile* ». En conséquence de quoi, le plan de 100 000 formations prioritaires, instauré en 2013, passe à 150 000 formations. **M. Valls** : « *[Je souhaite] abonder le compte personnel de formation des demandeurs d'emploi longue durée au-delà des 100 heures mobilisables aujourd'hui* ». La "garantie jeunes", elle, va être étendue à tout le territoire. Son but : permettre à des jeunes très éloignés de l'emploi d'être accompagné en contrepartie d'une allocation. Enfin, M. Valls a annoncé l'appui du gouvernement à « *la proposition de loi présentée par le député Laurent Grandguillaume* », dont le but est de redéployer des dépenses sociales pour financer des emplois pour des chômeurs dans certains territoires, conformément au projet Zéro chômage de longue durée d'ATD Quart Monde.

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Manuel-Valls-precise-les-prochaines-reformes-sociales-2015-10-19-1370418?xtor=EPR-9-%5B1300892538%5D>

(Source : www.la-croix.com du 19/10/2015, Nathalie Birchem)

[Retour au sommaire](#)

● Les députés font (un peu) pencher le budget à gauche

Les députés PS ont majoritairement voté le budget 2016 présenté par le gouvernement, notamment le « **grand** » **geste fiscal** de François Hollande, pour un coût de deux milliards d'euros. **Frédéric Dabi**, politologue à l'Ifop : « *Cibler les classes moyennes c'est une tentative de reconquête car ce sont elles, et non les classes populaires, qui représentent le cœur de l'électorat socialiste, et aussi elles les plus atteintes par le ras le bol fiscal* ». La mesure est cependant mal perçue par des économistes. **Jacques Le Cacheux**, de l'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques) : « *La baisse est maigre donc forcément décevante. Et elle est nocive, car elle dévitalise toujours plus l'IR [impôt sur le revenu, Ndlr], l'impôt le plus juste, le seul progressif, dont le rendement est déjà le plus faible d'Europe* ». Une petite concession a été faite aux écologistes : **l'augmentation de la fiscalité du diesel** (80 % du carburant vendu en France). Cette hausse d'un centime en 2016 et en 2017, devrait rapporter 245 millions, qui devraient servir à faire baisser les impôts locaux. Autre mesure introduite par les députés : **le durcissement de la taxation des parachutes dorés**. Les indemnités seront désormais taxées à partir de 114 120 euros (contre le double aujourd'hui). En ce qui concerne **la TTF (taxe sur les transactions financières)**. **Challenges** : « *Une poignée de frondeurs et de députés écologistes et communistes ont promu avec succès l'élargissement de la taxe aux opérations "intraday" c'est-à-dire aux achats et ventes de titres réalisés le même jour à des fins de spéculation* ». Les députés ont cependant accédé à la demande de M. Sapin, ministre des Finances : la TTC ne sera donc appliquée que fin 2016 – « *au mieux* », précise Challenges. Pourquoi ? Pour laisser aux autres pays européens le temps de la mettre en place chez eux.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151020.CHA0703/les-deputes-font-un-peu-pencher-le-budget-a-gauche.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151020_NLCHAACU18H- -les-deputes-font-un-peu-pencher-le-budget-a-gauche#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151020](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151020.CHA0703/les-deputes-font-un-peu-pencher-le-budget-a-gauche.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151020_NLCHAACU18H- -les-deputes-font-un-peu-pencher-le-budget-a-gauche#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151020)

(Source : www.challenges.fr du 20/10/2015, David Bensoussan)

● **Croissance : enfin l'heure de la reprise ?**

Le 19/10/15, le président François Hollande a annoncé une croissance de 1,1 % pour 2015 (contre une précédente estimation de Bercy à 1 %), estimation en phase avec celles de l'Insee et de l'OFCE. « *Peut-on espérer une relance de l'activité durable et créatrice d'emplois ?* » demande Direct Matin, qui aurait tendance à répondre oui. Un premier signal positif concernerait l'**intérim**, souvent considéré par les économistes comme un indicateur de croissance. Ce dernier, avec 19 000 nouveaux postes, a en effet progressé de 3,6 % au deuxième trimestre 2015, et de 2 % sur un an. **Le climat des affaires, en général, est plutôt positif.** Certains secteurs sont en progression, comme le commerce de détail et l'industrie. Autre indicateur souvent pris en compte pour mesurer la situation économique globale : **le secteur des poids lourds.** Ce dernier montre des signes de reprises depuis le printemps ; les immatriculations sont en effet en hausse (+ 18,7 % en avril). **La confiance des ménages** serait également en hausse (à son plus haut niveau depuis 2007). La cause : une augmentation du pouvoir d'achat estimée à 1,7 % en 2015. **Les réactions des économistes ?** **Marc Touati**, président du cabinet ACDEFI, considère que ces indicateurs ne doivent pas occulter les difficultés qui subsistent, particulièrement en ce qui concerne l'emploi. **M. Touati** : « *1,1 %, c'est trop faible pour corriger les effets de la crise* ». **Mathieu Plane**, directeur adjoint du Département analyse et prévision de l'OFCE : « *Étant donné les dégâts de la crise, l'amorçage prend du temps* ». Tout en estimant que la reprise devrait être plus marquée en 2016. La baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro vont avoir, et ont déjà eu, des impacts positifs. **M. Plane** : « *Ces avantages n'ont pas eu de répercussion immédiate, car les entreprises ont d'abord fait le choix de redresser leurs marges* ». Deux facteurs devraient donc jouer, explique-t-il : **01)**- Les marges d'avant la crise retrouvées, les entreprises devraient alors réinvestir et réembaucher ; **02)**- Le pacte de compétitivité devrait commencer à porter ses fruits. **M. Plane** : « *Le Pacte de compétitivité, assez complexe et mal compris au début, commence à être bien intégré dans le business plan des entreprises* ». Enfin, le 20/10/15, l'**Unédic** a déclaré, que le chômage devrait se stabiliser d'ici la fin 2015 et baisser en 2016.

http://www.directmatin.fr/economie/2015-10-20/croissance-enfin-lheure-de-la-reprise-713998?elst_newsletter=20151021-13_713998

→ Insee conjoncture. Informations rapides n°237 du 25 septembre 2015 : Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (2 pages) :

<http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind20/20150925/cam1509.pdf>

(Sources : www.directmatin.fr du 21/10/2015, www.insee.fr du 25/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Les 12 nouvelles pistes de Bercy pour dénicher des économies**

Le gouvernement travaille déjà sur le budget 2017. Dans le cadre du plan d'économies promis à Bruxelles, et qui doit apporter cinquante milliards d'économies en trois ans, l'Etat doit trouver 14 milliards d'euros d'économies à faire en 2017. Selon un "jaune budgétaire" annexés au projet de loi de Finances 2016 (voir ci-dessous), douze pistes sont à l'étude pour réaliser ces économies. **Ces pistes, quelles sont-elles ?** **01)**- Les budgets annexes des collectivités : 22 milliards d'euros d'enjeu budgétaire ; **02)**- La masse salariale des agences et opérateurs de l'Etat : 17 milliards d'euros ; **03)**- L'intervention de l'Etat et des collectivités en faveur du sport : 13 milliards d'euros ; **04)**- La fonction achats des collectivités : 9 milliards d'euros ; **05)**- La gestion du fonds de compensation de la TVA : 6 milliards d'euros ; **06)**- Les transports sanitaires (en ambulance ou en taxi) : 4,2 milliards d'euros ; **07)**- Les soins à l'étranger des assurés : 1 milliard d'euros ; **08)**- La formation initiale des fonctionnaires : 250 millions d'euros ; **09)**- La gestion des aides agricoles (PAC) : 250 millions d'euros ; **10)**- La mutualisation des forces d'hélicoptère : 200 millions d'euros ; **11)**- Les zones franches d'activité : 90 millions d'euros ; **12)**- Le patrimoine des collectivités : NC (non chiffré, Ndlr).

[http://www.challenges.fr/economie/budget/20151023.CHA0835/les-12-nouvelles-pistes-de-bercy-pour-denicher-des-economies.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151023_NLCHAACU18H- -les-12-nouvelles-pistes-de-bercy-pour-denicher-des-economies#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151023](http://www.challenges.fr/economie/budget/20151023.CHA0835/les-12-nouvelles-pistes-de-bercy-pour-denicher-des-economies.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151023_NLCHAACU18H- -les-12-nouvelles-pistes-de-bercy-pour-denicher-des-economies#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151023)

→ Annexe au projet de loi de Finances pour 2016 – revue des dépenses (19 pages) :

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/pap/pdf/jaunes/jaune2016_revue_depenses.pdf

(Sources : www.challenges.fr du 23/10/2015, www.performance-publique.budget.gouv.fr)

● Recrutement des cadres : la prudence est de mise pour les entreprises

Le 22/10/15, l'Aphec (association pour l'emploi des cadres) a publié son baromètre trimestriel et fait le constat qu'il faut peu attendre d'amélioration pour l'embauche des cadres. 51 % des entreprises envisagent de recruter au moins un cadre **au quatrième trimestre 2015**. Même si ces mêmes entreprises sont 23 % à estimer que leur situation économique s'est améliorée (contre 19 % à la même époque en 2014) ; elles sont 18 % (- 1 point) à juger qu'elle s'est dégradée. Par contre, c'est la première fois depuis le printemps 2012 que les entreprises déclarant embaucher plus depuis un an (39 %) sont supérieures à celles qui embauchent moins (24 %) et à celles qui embauchent dans une proportion identique (37 %). **Les intentions d'embauche par secteur : en tête** arrive l'informatique (93 %, + 2 points), la banque-assurance, avec la plus forte progression (81 %, + 12 points). **En baisse** : le médico-social (36 %, - 2 points), les conseils aux entreprises (46 %, - 2 points), la construction (33 %, - 5 points), l'ingénierie-R&D (74 %, - 6 points). En ce qui concerne **le troisième trimestre**, 58 % des entreprises de plus de 100 salariés ont recruté au moins un cadre (+ 1 point par rapport à 2014, mais + 10 points par rapport aux intentions exprimées lors du baromètre de juin). Le motif principal d'embauche : le remplacement des départs à la retraite (49 %). Par contre, les embauches liées au développement de l'activité sont en baisse (25 %, - 3 points).

[http://www.latribune.fr/economie/france/recrutement-des-cadres-la-prudence-reste-de-mise-pour-les-entreprises-515841.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151022](http://www.latribune.fr/economie/france/recrutement-des-cadres-la-prudence-reste-de-mise-pour-les-entreprises-515841.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151022)

(Source : www.latribune.fr du 22/10/2015, avec Reuters)

● Retraite : une hausse ultra light

Le 01/10/15, les retraites de bases, versées par l'Assurance vieillesse (Cnav ou Carsat) aux salariés, par la MSA aux agriculteurs, par le RSI aux indépendants, ainsi que les pensions versées aux agents retraités de l'État, des collectivités territoriales et hospitalières, aux militaires et aux retraités des régimes spéciaux de la SNCF ou de la RATP, ont été augmentées de 0,1 %. Soit, pour une retraite de 1 000 euros, un gain d'un euro. La raison d'une hausse si faible ? La réévaluation des retraites tient compte de l'inflation. En ce qui concerne les retraites complémentaires, non concernées par cette augmentation, même constat puisque l'accord conclu entre le patronat et trois syndicats prévoit la reconduction jusqu'en 2019 de la sous-indexation des retraites complémentaires par rapport à l'inflation (moins un point par rapport à l'inflation). Ce qui signifie, de fait, un gel des dites retraites.

http://www.notretemps.com/retraite/retraite-hausse-ultra-light,i97124?utm_campaign=News+edito+jeudi+22%2F10%2F2015&utm_id=201255047&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xtor=EPR-133-%5BNews+edito+jeudi+22%2F10%2F2015%5D

(Source : www.notretemps.com du 22/10/2015, Anne-Marie Le Gall)

[Retour au sommaire](#)

● Travail au noir : les entreprises condamnées listées sur Internet

Le 24/10/15 est paru au Journal Officiel un décret concernant la lutte contre le travail au noir. Désormais, un juge peut ordonner, après avoir condamné l'entreprise, la publication du nom de l'entreprise sur le site internet du ministère du Travail. Une « *peine complémentaire* » qui entre dans le cadre de la loi dite "Savary", « *visant à lutter contre la concurrence déloyale* ». **La limite** : deux ans. **Date d'effet** : le 24/10/15. La liste sera consultable gratuitement. **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *C'est la première fois en France qu'un juge pourra prononcer une peine complémentaire d'affichage d'une décision de condamnation en*

matière de travail illégal sur un site internet, accessible à tous. [...] L'objectif est d'assurer une transparence sur les pratiques frauduleuses des entreprises, à destination de leurs clients potentiels. [Une telle publication est] extrêmement dissuasive ».

http://www.challenges.fr/economie/social/20151024.CHA0878/travail-au-noir-les-entreprises-condamnees-listees-sur-internet.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151025_NLCHATOPSWE- -travail-au-noir-les-entreprises-condamnees-listees-sur-internet

(Source : www.challenges.fr du 24/10/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Dépassesments d'honoraires : les médecins boudent la réforme

D'après une étude du cabinet de courtiers en assurances d'entreprise Gerep, réalisée pour Le Figaro, l'accord signé entre les praticiens et l'Assurance-maladie il y a trois ans, avec comme but la modération des dépassements d'honoraires, ne fonctionne pas dans les grandes villes. Pour rappel : l'accord dit « *contrat d'accès aux soins* » prévoit que les médecins qui le signent s'engagent à stabiliser leurs dépassements d'honoraires en échange d'une baisse de leurs charges.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/10/25/20002-20151025ARTFIG00132-depassements-d-honoraires-les-medecins-boudent-la-reforme.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/10/2015, Guillaume Guichard)

● L'Assemblée vote la création d'une « *protection universelle maladie* »

Le 22/10/15, l'Assemblée nationale a adopté la création d'une « *protection universelle maladie* » (PUMA). **Le but** : simplifier la vie des assurés sociaux. Ainsi, les assurés du régime général pourront bientôt signaler « *en un clic* » leur changement de situation sur le site Ameli. Une grande simplification pour des centaines de milliers de personnes qui déménagent ou changent de travail chaque année. Pour **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, il s'agit d'une « *réforme majeure* ». Elle a également opposé cette « *protection maladie universelle* » à la « *franchise maladie universelle* » proposée le même jour par François Fillon. **Mme Touraine** : « *[Cela] montre bien les différences de vision [entre la droite et la gauche]* ». Si la réforme n'étend pas le champ des personnes couvertes par l'Assurance-maladie, elle entend supprimer les périodes de transition. **Le Monde** : « *Chaque changement de situation professionnelle, résidentielle ou familiale oblige à effectuer des démarches compliquées et peut se traduire par une suspension ou rupture de droit. Il s'agit donc de supprimer ou limiter les périodes de transition pendant lesquelles de nombreuses personnes n'ont pas accès à une prise en charge de leurs frais de santé* ». Un autre objet de cette réforme : la simplification des opérations de contrôle effectuées par l'Assurance-maladie pour vérifier comment un assuré est couvert. Il lui suffira de vérifier l'unique critère de résidence stable en France. D'autre part, toutes les personnes majeures vont devenir des assurés sociaux à part entière, chacun ayant, dès 18 ans, son propre compte. Enfin, un enfant, à partir de 12 ans, pourra obtenir une carte Vitale.

→ **Pour rappel. Le Monde** : « *Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFFS) pour 2016 prévoit d'en ramener le déficit à 9,7 milliards d'euros par de nouvelles économies sur les dépenses de santé. L'Assemblée doit se prononcer le 27 octobre par un vote solennel sur l'ensemble du texte avant que le Sénat ne l'examine à son tour à partir du 9 novembre* ».

http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/10/23/l-assemblee-vote-la-creation-d-une-protection-universelle-maladie_4795253_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 23/10/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Handicap : 15 millions d'euros pour créer des places d'hébergement supplémentaires

Le 08/10/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, et **Ségolène Neuville**, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, ont annoncé que 15 millions d'euros allaient être débloqués pour permettre la création de places supplémentaires pour accroître l'accueil de proximité des personnes handicapées. **Mmes Touraine et Neuville** : « *Ces 15 millions supplémentaires permettront de trouver des solutions concrètes, adaptées et,*

surtout, de proximité ». Actuellement, par manque de structures adaptées en France, un peu plus de 1 500 Enfants et 4 500 adultes français sont accueillis dans des établissements médico-sociaux en Belgique. **Viva Presse** : « *Ces solutions pourront être mises en œuvre grâce à une mesure introduite dans le projet de loi de modernisation du système de santé, qui permet aux personnes concernées et à leurs familles de construire, en lien avec les Maisons départementales des personnes handicapées (Mdp), un plan d'accompagnement global en cas de risque de rupture de parcours* ». Vingt-deux départements volontaires vont expérimenter ce dispositif avant l'adoption de la loi. **Mme Neuville** : « *Nous veillerons, par ailleurs, à la bonne mise en œuvre de l'accord franco-wallon* ». Cet accord, signé en application depuis mars 2014, autorisent des inspecteurs français à venir contrôler, en accord avec les autorités belges, les établissements accueillant des ressortissants français.

<http://www.viva.presse.fr/handicap-15-millions-euros-pour-des-places-hebergement-supplementaires-171200>

(Sources : www.viva.presse.fr du 08/10/2015, Marilyn Perioli)

FISCALITE

● Michel Sapin : "Il n'y aura pas d'augmentation des taxes sur le tabac"

Le 22/10/15, Michel Sapin, ministre des Finances, a déclaré qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taxes sur le tabac. **M. Sapin** sur Twitter : « - Sapin : "Il n'est pas prévu que le gouvernement augmente les taxes sur le prix du tabac" #PolMat pic.twitter.com/7v07ljjLro — LCP (@LCPan) 22 Octobre 2015 »

http://www.directmatin.fr/france/2015-10-22/michel-sapin-il-ny-aura-pas-daugmentation-des-taxes-sur-le-tabac-714131?elst_newsletter=20151022-13_714131

(Source : www.directmatin.fr du 22/10/2015, avec AFP)

● Nice : les agents d'un service des impôts incités à compliquer la vie des usagers

France Bleu Azur s'est procuré une note interne des services des impôts de Nice (Alpes Maritime), datée du 28/09/15, et qui demandent à ses agents d'accueil de « *décourager les contribuables de se rendre au guichet* » et de les renvoyer vers internet. Les consignes données aux agents chargés de recevoir les contribuables se rendant au guichet : « *Limiter la délivrance des duplicatas d'avis d'impôts à un seul exemplaire. Un exemplaire, qui ne pourra pas non plus être délivré en priorité. Orienter le contribuable vers internet pour faire des éventuelles corrections s'il a fait une déclaration en ligne. Limiter les prises en charges des problèmes à l'accueil. Limiter très fortement le traitement en direct du contentieux, sauf pour celui généré par une erreur de l'administration* ». Ainsi « *l'utilisateur n'obtient pas sa réponse plus rapidement en venant sur place* ». France Bleu Azur a interrogé **un agent des impôts**, anonyme dans l'article, qui prétend que « *ces mesures visent à permettre une réduction de 40 % des agents d'accueil, pour faire des économies. "Au détriment du service public."* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20151022.OBS8108/au-service-des-impots-de-nice-on-pousse-les-usagers-a-ne-pas-revenir.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20151022](http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20151022.OBS8108/au-service-des-impots-de-nice-on-pousse-les-usagers-a-ne-pas-revenir.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20151022)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 22/10/2015)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Areva va supprimer 2 700 postes en France d'ici 2017

Le 20/10/15, le groupe nucléaire Areva a annoncé la suppression de 2 700 postes d'ici 2017, sans départs contraints. Le groupe a déjà enregistré 800 départs depuis le début de l'année.

[http://www.latribune.fr/economie/france/areva-va-supprimer-2-700-postes-en-france-d-ici-a-2017-515400.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151021](http://www.latribune.fr/economie/france/areva-va-supprimer-2-700-postes-en-france-d-ici-a-2017-515400.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151021)

(Source : www.latribune.fr du 21/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● 200 000 euros : l'amende requise en appel contre Uber

Le 19/10/15, le service UberPop, aujourd'hui interdit, est retourné devant la justice, devant la Cour d'appel de Paris plus précisément, pour « *pratique commerciale trompeuse* ». Une peine de 200 000 euros d'amende a été requise contre la filiale française du groupe américain. La cour a mis son arrêt en délibéré au 7 décembre 2015.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/200-000-euros-l-amende-requise-en-appel-contre-uber-514985.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151020](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/200-000-euros-l-amende-requise-en-appel-contre-uber-514985.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151020)

(Source : www.latribune.fr du 20/10/2015, MVDC, avec AFP)

● Comment les « travailleurs 1099 » menacent l'Uber-économie

Cela se passe aux Etats-Unis, mais puisque Uber a tenté, avec UberPop, de s'implanter en France, a été interdit et se retrouve devant la justice (cf. article précédent), il nous a paru utile de relayer cette information. Les « *travailleurs 1099* » s'appellent ainsi aux Etats-Unis en référence au formulaire fiscal qu'ils doivent remplir. Ils font partie de « *tout un pan de la révolution numérique : l'économie à la demande* ». Ou encore l'Uber économie. Le principe : ces travailleurs s'improvisent chauffeurs de taxis, font le ménage à domicile, livrent des achats, des repas, etc. Si Uber est devenu le symbole de cette économie, qui utilise des travailleurs dits indépendants, de nombreuses start-up n'ont pas tardé à l'imiter. L'avantage de ce système, pour ces entreprises : elles limitent leurs coûts. Les travailleurs sont en effet rémunérés à la tâche (pas de salaire fixe), ils ne bénéficient d'aucun avantage social, d'aucune assurance santé, ni retraite, ni chômage, ni congés payés... Ce modèle commence à être remis en cause aux Etats-Unis par ces travailleurs, qui ont lancé plusieurs actions en nom collectif ("class action" en anglais). Car désormais ils considèrent qu'ils auraient dû bénéficier du statut de salariés, avec toutes les obligations que cela impliquait pour leur employeur. **Shannon Liss-Riordan**, l'avocate à l'origine de ces procédures : « *Ces entreprises doivent respecter les règles* ». **Me Liss-Riordan** a déjà obtenu gain de cause en 2014 contre FedEx, pour les mêmes raisons. Elle s'en prend aujourd'hui à Uber. Le nombre de travailleurs dits « indépendants » qu'Uber a fait ou fait travailler en Californie se monte à 160 000 chauffeurs. **Le Monde** : « *Mme Liss-Riordan a également déclenché des actions judiciaires contre Lyft, le grand rival américain d'Uber, Instacart (courses), Postmates (livraison) ou encore Shyp (envoi de colis)* ».

<http://siliconvalley.blog.lemonde.fr/2015/09/03/comment-les-travailleurs-1099-menacent-luber-economie/>

(Source : <http://siliconvalley.blog.lemonde.fr> du 03/09/2015, Jérôme Marin)

● Les Etats-Unis infligent au Crédit Agricole une amende de 787,3 millions de dollars

Un régulateur new-yorkais a indiqué que Crédit Agricole venait de se voir infliger une amende de 787,3 millions de dollars. Motif ? Viol des embargos américains contre le Soudan, l'Iran, Cuba et la Birmanie. Cette amende est le résultat d'un accord conclu entre la banque française et quatre autorités américaines.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-etats-unis-infligent-au-credit-agricole-une-amende-de-787-3-millions-de-dollars-515307.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151021](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-etats-unis-infligent-au-credit-agricole-une-amende-de-787-3-millions-de-dollars-515307.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151021)

(Source : www.latribune.fr du 21/10/2015, avec AFP)

● Noël : Amazon va recruter 3 900 intérimaires en France

Le 23/10/15, Amazon a annoncé qu'elle allait recruter 3 900 intérimaires pour Noël. Les quatre centres de distribution d'Amazon France sont situés à Saran (Loiret), Montélimar (Drôme), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Lauwin-Planque (Nord).

[http://www.lepoint.fr/economie/noel-amazon-va-recruter-3-900-interimaires-en-france-22-10-2015-1975843_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151022](http://www.lepoint.fr/economie/noel-amazon-va-recruter-3-900-interimaires-en-france-22-10-2015-1975843_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151022)

(Source : www.lepoint.fr du 22/10/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Air France, le point.

Le 23/10/15, Air France a confirmé en comité central d'entreprise que 1 000 postes allaient être supprimés en 2016. **Frédéric Gagey, PDG d'Air France** : « *Le seul chiffre qui a été confirmé ce matin, dans l'hypothèse où nous partions bien dans cette dynamique de négociation (sur le plan "Perform 2020", NDLR), c'est que les seuls départs que nous envisageons pour 2016, ce sont des départs volontaires et pour 1 000 postes* ». De son côté, **Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT**, a annoncé que les syndicats allaient « *déposer un droit d'alerte* ». **M. Berger** : « *La direction va comprendre qu'il est hors de question d'aller vers des suppressions de lignes à Air France, des suppressions d'avions,*

parce que ce serait le début de la faiblesse d'Air France. [...] Il faut repartir dans de vraies négociations pour faire en sorte qu'on n'aille pas vers ce plan d'attrition ». **Miguel Fortea, secrétaire général de la CGT Air France** : « [La procédure permet de lancer] une expertise sur la stratégie, sur le plan de développement et sur l'emploi. Un cabinet d'experts sera missionné jusqu'à fin janvier ». **Le code du travail** précise : « Lorsque le comité d'entreprise a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise, il peut demander à l'employeur de lui fournir des explications ». Le 26/10/15, **Xavier Broseta, DRH d'Air France**, a proposé de mettre en place des « contrats de travail différenciés en fonction de la productivité » : « Nous proposons de créer trois contrats de travail. Dans le premier, le salarié accepte d'atteindre la productivité demandée, son salaire reste identique à celui d'aujourd'hui. Dans le deuxième, il travaille encore plus mais gagne plus. Dans le troisième, enfin, il peut refuser de suivre cette hausse de la productivité, mais alors sa rémunération diminue. [...] On a fait cette proposition aux pilotes, on peut l'étendre aux hôtesses et aux stewards. C'est sur la table ». **Philippe Evain, président du syndicat SNPL**, le syndicat de pilotes, a réagi : « Je suis toujours aussi étonné de la forme que cela prend, c'est-à-dire qu'on fait des annonces dans la presse qui concernent les organisations professionnelles. On ne leur en parle pas avant, bien entendu. Et puis on guette par voix de média leur réaction. Le dialogue social ce n'est pas comme ça que ça doit fonctionner. Et je me dis qu'il y a un vrai problème de dialogue avec cette direction d'Air France ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/transports/20151022.CHA0780/nouveau-comite-centrale-d-entreprise-a-air-france-les-salaries-mobilises.html>

[http://www.lepoint.fr/economie/air-france-laurent-berger-juge-le-plan-de-la-direction-22-10-2015-1975819_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151022](http://www.lepoint.fr/economie/air-france-laurent-berger-juge-le-plan-de-la-direction-22-10-2015-1975819_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151022)

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/26/20005-20151026ARTFIG00040-air-france-propose-d-indexer-les-salaires-sur-la-productivite.php>

(Sources : www.challenges.fr du 22/10/2015, avec AFP, www.lepoint.fr du 22/10/2015, AFP, www.lefigaro.fr du 26/10/2015)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **François Fillon** : « *Il n'est pas question d'imposer le tiers payant généralisé aux médecins* »

Dans un entretien accordé au Quotidien du Médecin, **François Fillon**, Les Républicains, a notamment déclaré : « *La loi de santé comporte plus de 200 articles dont certains sont positifs. Il n'est pas question de l'abroger. En revanche, tout ce qui touche à la généralisation obligatoire du tiers payant sera revu. Il n'est pas question de l'imposer aux médecins* ». Il s'est exprimé sur **la Sécurité sociale en général. Sur le financement** : « *Un déficit structurel de l'assurance-maladie est moralement et économiquement injustifiable. Nous n'avons pas le droit de faire financer nos dépenses courantes de santé par les générations futures. [...] C'est donc une question de discipline collective : voter un PLFSS en équilibre, avoir un vrai mécanisme d'alerte qui oblige à prendre les mesures correctrices nécessaires, en concertation avec tous les acteurs. À terme, cette discipline collective est la garantie de soins de qualité et de justes rémunérations pour les professionnels de santé* ». **La franchise médicale universelle** : « *D'abord, cela simplifierait le labyrinthe actuel des tickets modérateurs de taux différents, de la participation forfaitaire de un euro ou des franchises qui existent. Ensuite, ce système contribuerait à la responsabilisation des assurés. Je propose aussi de centrer l'assurance-maladie sur un panier de soins de base* ». **La restructuration de la carte hospitalière** : « *Notre système de soins reste trop centré sur l'hôpital. C'est pourquoi je veux développer la médecine ambulatoire et une meilleure articulation entre médecine de ville et hôpital. Cela passe aussi par la rationalisation du parc hospitalier et une diminution du nombre de lits* ». **Le retour aux 39 heures à l'hôpital** : « *Il faut dire la vérité : les 35 heures ont été une erreur, et tout particulièrement dans la fonction publique. Il faut donc y mettre fin. C'est une nécessité pour avoir des services publics performants et c'est une nécessité pour les fonctionnaires eux-mêmes qui sont aujourd'hui condamnés au gel des salaires et à des perspectives de carrière bloquées* ». **La « juste rémunération » des médecins de ville** : « *Ne restons pas figés sur le paiement à l'acte mais développons en*

complément des modes de rémunération correspondant à des objectifs partagés en termes de santé publique ». **La loi HPST** (Hôpital, patients, santé, territoires) : « La loi HPST était une loi nécessaire, notamment pour l'hôpital et l'association des cliniques au service public. Je ne regrette pas la création des ARS. Mais leur mise en œuvre s'est accompagnée d'une intervention administrative tatillonne et trop centralisée. Je veux faire des ARS un outil de modernisation associant étroitement les professionnels de santé, dans l'esprit de liberté et de responsabilité qui est le cœur de la réforme que je propose ».

L'intégralité de l'entretien avec M. Fillon, par Henri de Saint Romans :

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/10/22/francois-fillon-il-nest-pas-question-dimposer-le-tiers-payant-generalise-aux-medecins-776931?ecmp=NL_flashinfo_20151022&nlToken=K8q5gzk5FZZLK_mMDOihOZ2ATmGXzaxBIZkoAYqoNUXARPuzO8JEsDDIzjNwAEfhFJtQJEORAbIimRJCVCACAA%3D%3D#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20151022&utm_campaign=NL_flashinfo

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 22/10/2015, Henri de Saint Romans)

TEXTES LEGISLATIFS ET RAPPORTS DIVERS

● Infographie : en France, la recherche ne coûte pas cher (grâce au CIR)

→ **Présentation par l'Usine Nouvelle** : « L'ANRT, l'Association nationale de la recherche et de la technologie vient de rendre son rapport sur le coût des chercheurs. Une nouvelle fois, cette étude montre à quel point le Crédit Impôt Recherche (CIR) est important pour la compétitivité de la France dans le secteur de la recherche. Sans le CIR, la France se classerait deuxième des pays où la recherche est la plus coûteuse. Mais avec les aides mises en place, la France est le pays accueillant le plus de chercheurs au monde. Cette étude révèle également que les principaux acteurs de la recherche tendent à converger vers un coût de recherche semblable ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/infographie-en-france-la-recherche-ne-coute-pas-cher-grace-au-cir.N357182#xtor=EPR-254>

→ **ANRT** : « Comparaison internationale sur le cours du chercheur comptabilisé par les groupes bénéficiaires du CIR en 2014 » (8 pages) :

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_europe/pdf/cout-chercheur-panel-anrt-cir-2015.pdf

(Source : www.usinenouvelle.fr du 16/10/2015, Pierre Monnier, www.anrt.asso.fr du 01/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

DERNIERE MINUTE

● Chômage : plus forte baisse depuis la crise de 2007

Le 26/10/15, le **ministère du Travail** a publié les chiffres du chômage pour le mois de septembre. On note que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité), avec 23 800 chômeurs en moins, a baissé de 0,7 %. C'est là la plus forte baisse enregistrée depuis 2007. En septembre, le nombre total de chômeurs en catégorie A s'établit donc à 3 547 800. Sur un an, ce nombre a augmenté de 3,1 %. Si l'on inclut l'outre-mer, le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie est de 3,81 millions (- 0,6 %). Toutes catégories confondues, (A + B et C, ces deux dernières regroupent les chômeurs avec une activité réduite), à 5 422 700, le nombre de chômeurs reste stable ; sur un an, il augmente de 5,8 %. **Les points positifs.** Ils concernent les jeunes. Le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi baisse (- 2,7 % sur un an), celui des 25-49 ans baisse également (- 0,5 % en septembre, + 2,5 % sur un an). **Les points négatifs.** Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 et plus est en hausse (+ 0,1 % en septembre, + 8,5 % sur un an). Autre point négatif, le chômage de longue durée, y compris ceux qui ont une activité réduite, continue d'augmenter : fin septembre, il y avait 2,43 millions de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an (+ 1,0 % sur un mois, + 10,4 % sur un an). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « Pour la première fois depuis début 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a reculé sur quatre mois. [Cela] concrétise l'amélioration progressive de la conjoncture économique observée ces derniers mois ».

http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20151026.OBS8339/chomage-embellie-en-septembre-23-800-demandeurs-d-emploi-en-moins.html?cm_mmc=EMV- -NO- -

[20151026_NLNODERMIN- -le-chomage-connaît-une-embellie-en-septembre-moins-0-7#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20151026](#)

→ Communiqué de presse : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en septembre 2015 (1 page) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Communique-de-presse-OC6AAR.pdf>

→ Dares Indicateurs n°079, octobre 2015 (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-OC6AAR.pdf>

→ Dares : Amélioration dans la gestion de la liste de demandeurs d'emploi : Catégories des demandeurs d'emploi en formation, service civique et contrat à durée déterminée d'insertion (7 pages) :

[http://travail-](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Amelioration_dans_la_gestion_de_la_liste_de_demandeurs_d_emploi-2.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Amelioration dans la gestion de la liste de demandeurs d emploi-2.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Amelioration_dans_la_gestion_de_la_liste_de_demandeurs_d_emploi-2.pdf)

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 26/01/2015, R.F. et L.T., <http://travail-emploi.gouv.fr>)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (9)

● Michel Rocard

« Instaurer un droit au revenu minimum est une innovation d'une portée considérable. Après la création de la Sécurité sociale, puis sa généralisation, après l'instauration du minimum vieillesse et des allocations chômage, c'est construire le dernier étage, franchir la dernière étape [...]. Une solidarité bien gérée, c'est le sens de notre action dans le domaine de la Sécurité sociale aussi. Il sera sans doute nécessaire et il est légitime que nous assurions par la solidarité entre actifs et inactifs l'équilibre fragile de l'assurance vieillesse. L'assurance maladie pour sa part peut et doit être équilibrée par une attention vigilante portée à l'évolution de la consommation de soins, par une responsabilité accrue des médecins à l'égard des prescriptions qu'ils formulent, par une information renforcée des usagers, sur l'utilisation des biens de santé ».

Michel Rocard, ancien premier ministre.

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr